



HAL
open science

Paix et religion du Moyen Âge à l'époque contemporaine, introduction

Isabelle Brian

► **To cite this version:**

Isabelle Brian. Paix et religion du Moyen Âge à l'époque contemporaine, introduction. Annales de l'Est, 2020. hal-03616139

HAL Id: hal-03616139

<https://hal.univ-lorraine.fr/hal-03616139>

Submitted on 22 Mar 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PAIX ET RELIGION

Choisir de consacrer un colloque¹ – et ici un dossier - à « Paix et religion » peut sembler à première vue surprenant, voire incongru, tant les deux termes nous semblent parfois antinomiques. Les guerres les plus sanglantes et les plus fratricides, jusque dans notre monde contemporain, ne sont-elles pas conduites au nom de Dieu ? Et si plusieurs colloques, numéros de revues ou monographies ont été consacrés à la place des clergés au sein des armées, c'est plus souvent pour souligner le rôle de bouffeur des hommes de Dieu, n'hésitant pas à enrôler la Vierge, les saints ou Dieu lui-même sous leur bannière, que pour rappeler leur action pacificatrice.

Pourtant, et pour s'en tenir aux religions du Livre, la paix reste le bien suprême promis aux hommes de bonne volonté. Les historiens n'ont pas pu ignorer que les artisans de ces paix, qu'ils soient clercs ou simples fidèles, négociateurs anonymes ou faiseurs de projets, se sont souvent recommandés d'une aspiration à une paix de nature supérieure, plus parfaite en quelque sorte, parce que d'essence ou d'inspiration divines.

Le but de cette rencontre était donc d'interroger à nouveaux frais, et sans ignorer les travaux antérieurs, les relations complexes entre la paix d'une part et les pratiques et représentations religieuses d'autre part. Notre but premier était d'examiner ces relations complexes du Moyen-Âge à l'époque contemporaine, non seulement parce que l'approche par la longue durée nous semblait la plus adaptée pour saisir des inflexions, des ruptures tout autant que des permanences mais aussi parce que les démarches et les interrogations utilisées par les spécialistes d'une période historique académiquement déterminée nous paraissaient susceptibles d'être transposées et réutilisées dans un contexte différent. On peut penser sur ce point aux travaux des médiévistes et plus particulièrement à l'analyse par Nicolas Offenstadt des rituels destinés à solenniser et à conforter les trêves et les paix mettant fin aux conflits dans l'Occident des XIV^e et XV^e siècles².

Nous voudrions donc rappeler dans cette introduction les grandes orientations que nous avons esquissées dans l'appel à communication, en soulignant dans un premier temps l'importance de l'idéal d'une paix de Dieu que les hommes cherchent à établir ici-bas.

Dans un second temps l'un des intérêts des liens entre paix et religion nous a semblé conduire à examiner en quelle mesure cet idéal d'une paix scellée par la religion reste ou non accessible dans un contexte de rupture de l'unanimité religieuse et d'affrontements à caractère confessionnel. Pour dire les choses autrement, le pluriconfessionnalisme chrétien permet-il encore de se prévaloir de cet idéal supérieur d'une paix fondée sur la religion ? Une direction nous apparaît se dessiner, avec cette entrée du facteur confessionnel dans le jeu religieux, à partir de l'introduction d'un troisième terme dans les relations complexes entretenues par la paix et les religions, celui du politique. À partir du moment où le retour à la paix est assuré par le pouvoir politique, qu'il soit celui d'un État ou d'un pouvoir transnational, quelle peut-être la place de la dimension religieuse ? Ne devient-elle que prétexte invoqué ou élément constitutif de la paix ? Faut-il établir la paix pour assurer la coexistence et une tolérance civile, ou faut-il commencer par construire une tolérance religieuse, un respect mutuel, une concorde réelle pour assurer et conforter la paix ?

¹ La rencontre scientifique, sous le titre éponyme du présent dossier, s'est déroulée à Nancy, les 11 et 12 octobre 2018 dans le cadre des manifestations de l'axe « Faits religieux » du Centre de recherche universitaire lorrain en histoire (CRULH).

² Nicolas OFFENSTADT, « Paix de Dieu et paix des hommes. L'action politique à la fin du Moyen Âge », *Revue des sciences sociales du politique*, 2002, n°58, p. 68-81 et *Faire la paix au Moyen Âge. Discours et gestes de paix pendant la guerre de Cent Ans*, Paris, Odile Jacob, 2007.

La paix de Dieu comme idéal

De multiples travaux ont souligné le caractère perçu comme indépassable de la paix de Dieu, ils ont été rappelés et complétés par les travaux de Nicolas Offenstadt en histoire médiévale qui a aussi relevé la difficulté à définir cette paix de Dieu, qualifiée de « fille du Christ » dans l'univers chrétien et qui désigne tout autant une paix, une tranquillité et une confiance intérieures qu'une paix régulant les rapports entre les hommes.

C'est cette dernière qui a retenu notre attention dans la préparation de ce colloque. Il est en effet évident que la paix véritable ne peut être, dans un contexte d'unanimité religieuse, que celle inspirée et validée par une dimension divine, une paix qui est bien autre chose qu'un simple dépôt des armes, une harmonie rétablie entre les hommes qui suppose une union si ce n'est une communion, perçue comme le reflet d'une paix céleste. Aussi est-elle souvent provoquée par une intervention divine miraculeuse, enrôlant parfois les éléments. Le calme après la tempête, l'arc-en-ciel symbolisant la paix retrouvée, l'alliance renouvelée. Inversement, les éléments déchaînés qui tout d'un coup laissent la place à la sérénité peuvent être interprétés comme la colère des forces du mal et de la désunion réduites à l'impuissance. Si ces images de la paix divine sont profondément ancrées dans la mentalité des hommes du Moyen-Âge et inspirent très concrètement les mouvements de paix à partir de l'action de François d'Assise, elles ne s'effacent pas par la suite : il serait ainsi nécessaire d'examiner en quelle mesure elles inspirent et modèlent les représentations de la paix, y compris iconographiques. On retrouverait sans doute certains de ces motifs, qu'il s'agisse de la main divine perçant les nuées ou du jardin d'Eden, voire de la prospérité des royaumes pacifiques reflet de la bénédiction divine.

La force des représentations a aussi le grand avantage d'entraîner l'enrôlement des rituels ou des cérémonies religieuses dans la conclusion des paix terrestres en leur apportant par ce biais détourné une sorte de supplément d'âme ou de gage souhaité d'éternité. Le serment prêté sur l'hostie ou l'Évangile accompagne ainsi les traités de paix du Moyen Âge. Si la rupture de l'unanimité religieuse ne permet guère par la suite de reprendre ces rites tels quels, les célébrations religieuses séparées (on peut penser aux fêtes commémorant la paix de Westphalie étudiées par Claire Gantet³) ou les célébrations œcuméniques sont autant de gestes dictés par la recherche d'une dimension qui ne soit pas purement humaine et terrestre de la paix.

Paix et pacification religieuses

Si la recherche d'une paix religieuse semble aller de soi quand les ennemis d'hier partagent la même foi, cela devient beaucoup plus problématique dans un contexte de divisions confessionnelles et a fortiori quand il s'agit de paix avec des infidèles ou des hérétiques.

³ Claire GANTET, *La paix de Westphalie (1648)*. Une histoire sociale, XVII^e-XVIII^e siècles, Paris, Belin, 2001 et « entre appropriation et neutralisation : la commémoration de la paix de Westphalie (1648-1660), » Jean-Paul CAHN, Françoise KNOPPER et Anne-Marie SAINT-GILLE, *De la guerre juste à la paix juste. Aspects confessionnels et la construction de la paix dans l'espace allemand (xvie-xxe siècle)*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2008, p. 103-113.

L'illustration figurant sur l'affiche et le programme de ce colloque⁴ est un écho à cette interrogation. Elle reproduit un tableau conservé au château de Pau figurant la Paix, reconnaissable au rameau d'olivier qu'elle tend au roi Henri IV et la Religion sous les traits de la deuxième figure féminine. Or celle-ci tient sur ses genoux une Bible ouverte qui peut être perçue comme un élément commun aux deux confessions opposées, c'est en priorité sur cette foi commune que s'appuie le roi. Mais celui-ci ayant abjuré la religion réformée en 1593 pour se reconverter au catholicisme, le tableau a été modifié pour catholiciser en quelque sorte l'image en ajoutant à la référence scripturaire commune un calice surmonté d'une hostie et d'un crucifix, symboles sans ambiguïté de la présence réelle et du catholicisme.

Force est de remarquer que Paix et Religion renvoient ici à deux allégories qui ne peuvent s'accorder que par le truchement d'une tierce personne, à savoir le roi, personnification d'un pouvoir politique et figure d'un État monopolisant la violence légitime. Si les armes, épée et bouclier, mais aussi casque et armures figurent dans les nuées, elles demeurent cependant à disposition du pouvoir légitime seul à même d'assurer une paix civile, les commentaires mentionnent un roi s'appuyant sur la religion, mais le geste de celui-ci peut aussi être interprété comme la manifestation d'une volonté de contraindre ou de limiter le domaine du religieux.

Les guerres de religion, que ce soit dans l'espace de l'Empire, en France ou aux Pays-Bas espagnols/Provinces-Unies, se déploient dans un espace soumis à une autorité politique en voie d'affirmation. Sortir de la guerre, établir la paix passe dès lors par l'intervention de l'État et par la soumission du religieux aux impératifs politiques. La préoccupation des puissances est avant tout de sortir d'un état de guerre et de désordre perçu comme offensant pour Dieu, la paix est une urgence car elle seule peut permettre la célébration du culte, fût-ce par des ministres et sur des autels différents. L'historiographie allemande et française a beaucoup insisté ces dernières années sur le rôle dévolu à l'autorité politique, seule à même d'établir et de faire respecter la paix entre les anciens ennemis.

Les paix de religion jalonnent ainsi une histoire de l'Europe déchirée entre confessions, des paix de Kappel en Suisse à la paix d'Augsbourg en 1555, de l'édit de Nantes en 1598 à la paix de Westphalie en 1648. Étienne François, Olivier Christin, Claire Gantet, Jérémie Foa, Christophe Duhamelle, Luc Daireaux, et bien d'autres ont scruté le cheminement de ces paix difficiles à établir et d'apparence précaire. Elle supposent toutes un renoncement préliminaire à rétablir l'unanimité et à prier d'une seule voix afin que cessent les disputes et les combats. Seul le morcellement politique de l'Empire permet d'établir une paix reposant sur le fameux principe *cujus regio, ejus religio*, l'unité de foi, mais à l'échelle territoriale et pour un temps seulement : après 1648, l'équilibre confessionnel et la concorde civile au sein des territoires dépend du politique à deux niveaux, celui du prince et celui de l'Empire fondé sur les nouvelles règles religieuses du traité d'Osnabrück. Aussi, les paix de religion sont inséparables aussi d'un désarmement des anciens ennemis et de l'envoi sur place d'agents extérieurs, de commissaires, animés d'un esprit de modération, voire de l'utilisation d'outils régulateurs transcendant la différence confessionnelle (tribunaux par exemple) car issu de la volonté politique, de la structure d'État.

Ces paix de religion sont en fait et avant tout des paix civiles, reposant sur la tolérance civile, au prix souvent d'une inégalité entre confessions. Même la république des Provinces Unies, modèle de tolérance repose sur la primauté de la religion réformée, religion officielle tandis que les autres confessions sont cantonnées dans des positions subalternes, que ce soient les catholiques amenés à fréquenter les églises cachées ou dissimulées ou encore les anabaptistes qui demeurèrent longtemps pourchassés et marginalisés.

⁴ *Henri IV s'appuie sur la religion pour donner la paix à la France*, Musée national et Domaine du château de Pau. Pour le programme, https://crulh.univ-lorraine.fr/sites/crulh.univ-lorraine.fr/files/documents/progr_paix_et_religion.pdf

Nous sommes conscients que de nombreux travaux ont été réalisés sur ces questions, il n'en demeure pas moins que certains aspects restent encore à explorer ou à préciser...

Enfin l'injonction d'établir la paix entre chrétiens n'est pas propre aux seules guerres de religion, du moins aux seules guerres interconfessionnelles. Dès le congrès de Mantoue réuni en 1460 par Pie II, la paix entre les puissances chrétiennes est perçue comme un préalable indispensable à la défense de *respublica christiana* contre l'ennemi ottoman. L'idée que l'Europe chrétienne forme une entité politique menacée par un ennemi extérieur contre lequel il est légitime et même obligatoire de faire la guerre est largement reprise par la suite, de Léon X à Érasme qui, de 1515 à 1530, renouvelle les injonctions à conclure la paix entre princes chrétiens afin de mieux se défendre face aux Turcs même si cet horizon guerrier demeure chez Érasme essentiellement défensif.

Face à l'impossibilité d'aboutir à une véritable concorde religieuse qu'elle englobe ou non les religions non chrétiennes, Voltaire, dans un commentaire du projet de paix perpétuelle de l'abbé de Saint-Pierre conclut sur ce jugement sans appel : « le seul moyen de rendre la paix aux hommes est donc de détruire tous les dogmes qui les divisent, et de rétablir la vérité qui les réunit ; c'est donc là en effet la paix perpétuelle »⁵.

Pourtant, tout au long de l'époque moderne et contemporaine, des projets de paix et parfois des actions concrètes ont vu le jour qui ne reposent pas d'abord sur la volonté ou l'urgence de rétablir la paix et l'ordre mais renversent en quelque sorte l'ordre des priorités en cherchant à établir d'abord une tolérance religieuse ou d'un dialogue religieux afin de rétablir la paix ou de prévenir le surgissement des conflits.

Irénisme, paix et religion

Dans l'univers chrétien il s'agit chez un certain nombre d'auteurs, de Comenius à des commentateurs contemporains, de se réapproprier l'esprit du sermon sur la Montagne.

Mais s'il s'agit là souvent d'une attitude individuelle, il faut aussi relever que certains groupes religieux se sont définis d'abord dans un refus de la guerre qui apparaît comme consubstantiel à leur formation. C'est notamment le cas de ce que les historiens anglophones désignent sous le nom des *historic Peace Churches* parmi lesquelles les plus connues sont les églises anabaptistes et quakers. Si dans la lignée de Menno Simmons les premiers adhèrent souvent à un pacifisme radical, les quakers, de leur côté, adoptent une attitude plus modérée. Leur refus de la guerre peut comprendre des exceptions, cependant leur position apparaît originale en ce sens que leur attachement à la paix et le refus de s'engager dans la guerre repose sur la prise en compte de la conscience de l'ennemi. Les droits de la conscience, celle de l'ennemi mais aussi leur propre conscience, quand elle soulève des doutes quant à la légitimité du combat engagé, sont la motivation principale de leur attachement à la paix. Cet attachement aux droits de la conscience individuelle transparaît dans le très célèbre écrit de William Penn : *Essai pour la présente et future paix en Europe*, paru en 1693. En effet la solution proposée qui repose sur une union et un arbitrage entre les états européens est susceptible de s'ouvrir aux Turcs et aux Russes, tout comme le projet de l'abbé de Saint-Pierre. La parenté pour ne pas dire la filiation entre les deux traités a été démontrée. Les implications politiques et économiques des différents projets iréniques de l'Europe ont été largement et précisément étudiées.

Mais nous voudrions revenir sur les motivations religieuses qui peuvent animer à la fois les auteurs de projets de paix et les acteurs diplomatiques. En effet, les impératifs moraux

⁵ Charles-Irénée CASTEL DE SAINT-PIERRE, *Mélanges philosophique, littéraire, &c.*, tome six, Genève, 1777, p. 190.

et religieux qui président à un engagement religieux, qu'il se traduise par une appartenance cléricale ou par un militantisme individuel peuvent amener certains à se faire les porte-parole d'un désir de paix qui transcende les divisions confessionnelles. Ce désir de paix ne peut plus déboucher sur la volonté d'imposition, fût ce par la seule persuasion, d'une unité de foi, mais peut nourrir le dialogue interreligieux et/ou la recherche d'un règlement pacifique des conflits et l'établissement d'un dialogue entre les peuples et les nations.

À cet égard, le choix de tenir ce premier colloque à l'automne 2018 est, nous le reconnaissons, lié au souvenir de la fin du premier conflit mondial et aurait voulu déboucher sur l'étude de ceux qui au cours du conflit – à l'exemple des réseaux aristocratiques -, au lendemain de celui-ci mais aussi au lendemain de la deuxième guerre et plus récemment encore ont œuvré et œuvrent pour la paix animés par une forme d'idéal religieux, en utilisant parfois les réseaux et les contacts que leur engagement premier leur ont permis de nouer. Nous pouvons penser dans le cadre de la construction européenne au rôle des réseaux de la démocratie chrétienne, au personnage de Robert Schumann, au rayonnement de Taizé ou à l'action de la communauté Sant'Egidio.

Enfin nous voudrions insister sur le fait que nous sommes conscients que ce type d'interrogation peut tourner à l'hagiographie mais nous espérons éviter cet écueil en rappelant que la paix n'est jamais définitivement acquise, que dans ce domaine comme dans bien d'autres, les obstacles surgissent parfois là l'on s'y attend le moins et que les motivations affichées cachent parfois d'autres intentions.

Bref, que la paix puisse avoir une dimension religieuse n'est pas pour nous un acte de foi mais un appel à l'étude, à l'examen et à la réflexion.

Isabelle Brian